

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL**N° 97 / 2025****Nombre de conseillers****En exercice : 11****Présents : 7****Votants : 9**

**L'an deux mille vingt-cinq
le 15 décembre à 9 heures
le Conseil Municipal de la commune de
Molines en Queyras s'est réuni en session
ordinaire sous la Présidence de
GARCIN Valérie, Maire**

Date de la convocation : le 8 décembre 2025

Présents : ARMANET Carole, BONNIN Gilbert, CHALLOT Serge, CLEMENCEAU Philippe, GARCIN Michel, GARCIN Valérie, ROUX Delphine.

Absents : ALLAIX Romain (pouvoir à GARCIN Valérie), FOUQUE Christian (pouvoir à ARMANET Carole), GICQUEL Mathieu, HOUSET Raphaël.

Secrétaire de séance : CHALLOT Serge.

Objet : Mandat autorisant l'ESF à déposer une demande de défrichement pour la parcelle J 283.

Madame le Maire indique que dans le cadre du projet de réalisation d'un stade de slalom porté par l'ESF de Molines/Saint-Véran, sur la parcelle J 283 qui est communale, une demande de défrichement doit être adressée à la DDT. Etant donné que la commune est propriétaire de cette parcelle, elle doit fournir un mandat à l'ESF pour l'autoriser à déposer cette demande de défrichement.

Madame le Maire présente la demande de défrichement faite par l'ESF :

Section	Numéro	Surface totale
J	283	52 826 m ²

Madame le Maire propose au Conseil municipal de donner pouvoir au représentant de l'ESF de Molines/Saint-Véran, pour déposer la demande de défrichement sur la parcelle mentionnée ci-dessus.

Après avoir entendu l'exposé, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité et autorise l'ESF de Molines/Saint-Véran à défricher la parcelle J 283.

Vote : pour à l'unanimité.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits

Le Maire

Valérie GARCIN

